

**AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE

SIRAGA

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE SIRAGA**

INITIEE PAR

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY



Le présent document relatif aux autres informations de la société SIRAGA (« **SIRAGA** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 mai 2013, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de SIRAGA.

Le présent document complète la note en réponse de SIRAGA visée par l'AMF le 15 mai 2013 2013, sous le numéro 13-212, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de SIRAGA (www.siraga.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

SIRAGA SA
Zone Industrielle Les Hervaux – B.P 14
36500 Buzançais

Un avis financier a été diffusé le 16 mai 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

Rappel introductif.....	3
1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF.....	3
1.1 Renseignements concernant SIRAGA	4
1.1.1 Forme juridique	4
1.1.2 Siège social.....	4
1.1.3 Objet social.....	4
1.1.4 Durée	4
1.1.5 Droits de vote	4
1.1.6 Exercice social.....	4
1.2 Informations relatives au capital social	5
1.2.1 Capital social	5
1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société.....	5
1.2.3 Capital autorisé non émis	5
1.3 Organigramme simplifié de SIRAGA à la date du présent document	6
1.4 Modification de la gouvernance de la Société.....	7
1.5 Commissaires aux comptes	8
1.6 Activité de la société et dates clés.....	9
1.7 Procédure judiciaire ou arbitrage	10
1.8 Communiqués financiers publiés depuis la publication du rapport financier annuel le 31 juillet 2012 et non inclus dans le rapport financier semestriel publié le 31 janvier 2013	11
1.8.1 Communiqué de presse du 16 août 2012 relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012/2013.....	11
1.8.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale du 7 septembre 2012	12
1.8.3 Communiqué de presse du 15 novembre 2012 relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2012/2013.....	14
1.8.4 Communiqué de presse du 31 décembre 2012 relatif aux résultats du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2012/2013	15
1.8.5 Communiqué de presse du 31 décembre 2012 relatif à l'adossement de Siraga au groupe Al Ayuni Investment & Contracting Company.....	16
1.8.6 Communiqué de presse du 8 février 2013 relatif aux résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2013.....	18
1.8.7 Communiqué de presse du 12 février 2013 relatif à l'évolution de la gouvernance de SIRAGA.....	19
1.8.8 Communiqué de presse du 15 février 2013 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2012/2013 et événement récents	20
1.8.9 Communiqué du 16 avril 2013 : Publication du prix de l'offre d'achat d'actions proposé par Al Ayuni Investment & Contracting Company	21
1.9 Evénements importants depuis la publication du rapport financier semestriel	23
1.10 Risques apparus depuis la publication du rapport financier semestriel.....	23
2. Attestation du responsable	23

Le présent document est établi par SIRAGA, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (ci-après le « **Règlement Général** »), dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY, société établie en Arabie Saoudite, dont le siège social est situé P.O Box. 4727, Riyadh 11412 Royaume d'Arabie Saoudite (ci-après « **AL AYUNI** »), visant le solde des actions de SIRAGA non détenues à ce jour par AL AYUNI, au prix de 11 euros par action (ci-après l'« **Offre** »).

Il est précisé que :

- AL AYUNI détient, à la date de la présente note, 565.632 actions SIRAGA représentant autant de droits de vote, soit 73,84 % du capital¹ et 73,06 % des droits de vote¹.
- Ces 565.632 actions SIRAGA ont été acquises le 31 décembre 2012 par AL AYUNI, conformément à ce qui est exposé au paragraphe 1.1 de la Note d'Information, par acquisition hors marché.
- L'Offre porte donc sur 200.390 actions SIRAGA représentant 26,16% du capital et 26,94% des droits de vote.

Le projet de note d'information de l'initiateur AL AYUNI a été diffusé le 23 avril 2013 et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Al Ayuni Investment & Contracting Company (www.alayunigroup.com) .

Le projet de note d'information en réponse de SIRAGA a été diffusé le 23 avril 2013 et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SIRAGA (www.siraga.com),

1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SIRAGA, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général, figurent dans le rapport financier annuel de SIRAGA incluant les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012, diffusé le 31 juillet 2012 «Rapport Financier Annuel 2011-2012»), et dans le rapport financier semestriel de SIRAGA incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 septembre 2012 diffusé le 31 janvier 2013 (le « Rapport Financier Semestriel 2012-2013 »).

Le rapport de gestion décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2012 figure pages 21 à 77 du Rapport Financier Annuel 2011-2012.

Un rapport décrivant l'activité de la Société pour le semestre clos le 30 septembre 2012 figure pages 25 à 75 du Rapport Financier Semestriel 2012-2013.

Le présent document intègre par référence le Rapport Financier Annuel 2011-2012 et le Rapport Financier Semestriel 2012-2013.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites internet de SIRAGA (www.siraga.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de SIRAGA à l'adresse suivante : Zone Industrielle Les Hervaux – B.P. 14 - 36500 Buzançais, France.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Rapport Financier Semestriel 2012-2013, qui figurent

¹ Sur la base d'un capital composé au 28 janvier 2013 de 766.022 actions représentant 774.185 droits de vote théoriques.

sur le site internet de la Société (www.siraga.com) et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par SIRAGA, référencés ci-après dans le présent document.

1.1 Renseignements concernant SIRAGA

1.1.1 Forme juridique

SIRAGA est une Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 381 619 519.

1.1.2 Siège social

Le siège social de la Société est situé Zone Industrielle Les Hervaux - 36500 Buzançais, France.

1.1.3 Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la fabrication et l'installation de matériel de conditionnement des Gaz de Pétrole Liquéfié, de matériel de servitude aéroportuaire, de matériel agro-alimentaire ;

Et ce, par exploitation de tout fonds de commerce existant ou à créer, la participation de la Société par tous moyens directs ou indirects, notamment apports en espèces ou en nature, achat de droits sociaux, à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer sous quelque forme que ce soit, dont l'objet social pourrait se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou en faciliter la réalisation.

Plus généralement, le Société effectuera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, de courtage ou de commission se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

1.1.4 Durée

La durée de la Société expirera le 21 avril 2090, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.1.5 Droits de vote

Conformément à l'article 19-2 des statuts, le nombre de voix attaché aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire, dans les comptes de la Société depuis quatre ans au moins, bénéficient, dans les Assemblées, d'un droit de vote double.

1.1.6 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

1.2 Informations relatives au capital social

1.2.1 Capital social

Le capital social de SIRAGA s'élève à 3.000.000 euros et est divisé en 766.022 actions ordinaires, toutes souscrites et entièrement libérées.

1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 19 décembre 2012, un protocole d'accord, signé le 31 décembre 2012, a été conclu entre les principaux actionnaires de SIRAGA et AL AYUNI.

Conformément aux dispositions de ce protocole, AL AYUNI a acquis, le 31 décembre 2012, (i) 523.064 actions SIRAGA détenues par GPL Industrie, (ii) 42.248 actions SIRAGA détenues par Monsieur Benoît COLLOMB et (iii) 320 actions SIRAGA détenues par Madame Maria COLLOMB, soit un total de 565.632 actions SIRAGA représentant 73,84% du capital et 73,06 % des droits de vote de la Société, à un prix de 0,88 euro par action soit un montant total de 500.000 euros (ci-après le « **Contrat de Cession** »).

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote de SIRAGA sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
AL AYUNI	565.632	73,84	565.632	73,06
Autres actionnaires nominatifs	16.013	2,09	24.176	3,12
Public	184.377	24,07	184.377	23,82
Total	766.022	100,00	774.185	100,00

A la date du présent document, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de SIRAGA.

La Société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévus par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

1.2.3 Capital autorisé non émis

Délégations et autorisations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital en cours de validité :

- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'assemblée générale mixte du 7 septembre 2012 a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois, la compétence nécessaire aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra pas excéder le montant des réserves disponibles. Ce montant n'inclura pas

la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations décidées l'Assemblée.

- Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale mixte du 7 septembre 2012 a également consenti au Conseil, pour une période de 26 mois, une délégation de compétence pour procéder, aux époques de son choix, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Au titre de cette délégation, les émissions seront réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

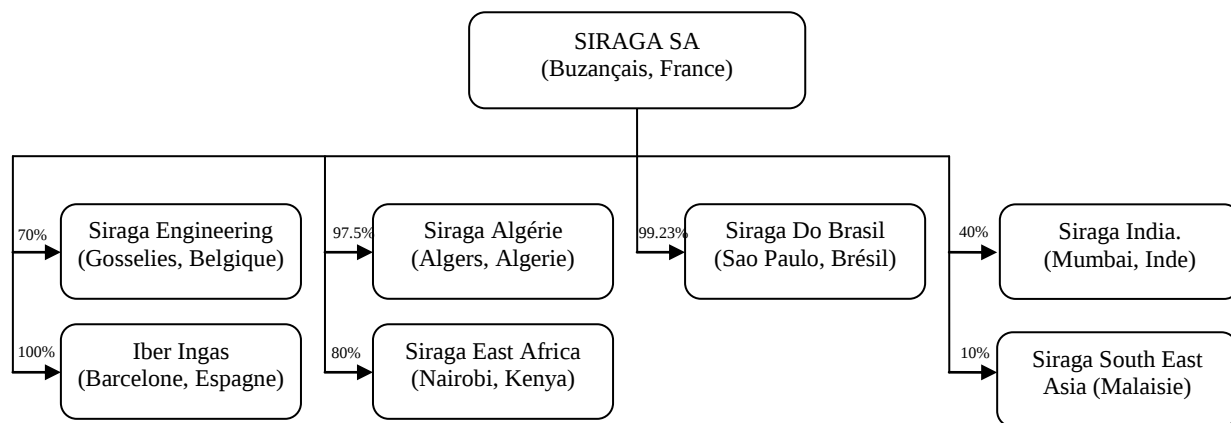
Le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation a été fixé à 1 200 000 euros. Il est précisé que ce montant n'inclut pas la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations décidées l'Assemblée.

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale du 7 septembre 2012, dans le cadre de la délégation avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription décrite ci-dessus, a conféré au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans le cadre de l'émission initiale.

1.3 Organigramme simplifié de SIRAGA à la date du présent document



1.4 Modification de la gouvernance de la Société

La société SIRAGA est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres.

Préalablement à la prise de contrôle par AL AYUNI, le 31 décembre 2012, la composition du Conseil d'Administration de SIRAGA était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Mandat
Monsieur Benoît COLLOMB	Président Directeur Général
Monsieur Jean-François VAURY	Administrateur
Société GPL INDUSTRIE Représentée par Madame Olivia COLLOMB	Administrateur

Le Conseil d'Administration de SIRAGA, qui s'est réuni le 31 décembre 2012 à la suite du changement de contrôle, a notamment :

- pris acte de la démission de Monsieur Benoît COLLOMB de son mandat de Directeur Général,
- décidé de modifier les modalités d'exercice de la direction générale en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- nommé Monsieur Eric BATISE en qualité de Directeur Général pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018,
- convoqué une Assemblée Générale Ordinaire le 8 février 2013 à l'effet de nommer quatre nouveaux administrateurs,
- constaté la démission des trois administrateurs énoncés ci-dessus à effet du 31 décembre 2012.

Une Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 8 février 2013, a nommé quatre nouveaux administrateurs.

Le Conseil d'Administration de SIRAGA est, depuis cette date, composé comme suit :

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur Abdulkareem Hamad AL AYUNI	Président du Conseil d'Administration	CA 11.02.2013 / AG 2019
	Administrateur	AG 08.02.2013 / AG 2019
Monsieur Eric BATISE	Directeur Général	CA 31.12.2012 / 6 ans
	Administrateur	AG 08.02.2013 / AG 2019
Monsieur Abdulaziz Sulaiman ALHEDAITHY	Vice-Président du Conseil d'Administration	CA 11.02.2013 / AG 2019
	Administrateur	AG 08.02.2013 / AG 2019
Monsieur Walid S. BASOUDAN	Administrateur	AG 08.02.2013 / AG 2019

Le Conseil d'Administration de SIRAGA, qui s'est réuni le 11 février 2013, a notamment :

- confirmé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- nommé Monsieur Abdulkareem AL AYUNI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur,
- défini les pouvoirs du Directeur Général, Monsieur Eric BATISE, en précisant, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

1-5 Commissaires aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

23-25 rue de Berri
75 008 PARIS

Représentée par Monsieur Pierre SOULIGNAC.

Renouvelée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

SOCIETE ATRIOM

14, place Gabriel Péri
75 008 PARIS

Représentée par Monsieur Marc LECLERC.

Nommée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Commissaires aux Comptes suppléants :

AGENORA

118 rue de la Boétie
75 008 PARIS

Nommée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel MEHUT

Arenice – 455 Promenade des Anglais
06 299 NICE

Nommé le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

1-6 Activité de la société et dates clés

- Activité de la société

L'activité de SIRAGA est centrée sur le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié). Cinq lignes d'activité peuvent être distinguées :

- L'activité Engineering qui vise principalement la conception et la réalisation d'usines de mise en bouteille de GPL, d'usines de fabrication ou de réparation de bouteilles, d'unités de stockage de gaz liquéfié ou de réseaux de distribution ;
- L'activité équipement, assemblage et vente de matériel pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles GPL. C'est la principale activité en terme de chiffre d'affaires sur l'exercice 2011/2012 ;
- L'activité Pièces de rechange ;
- L'activité Casiers, fabrication et vente de casiers porte bouteilles de gaz utilisés par les stations-services et les super-marchés ;
- L'activité Distributeurs automatiques. Cette ligne comprend actuellement trois modèles. Siraga a aussi développé un nouveau moyen de distribution de GPL à la demande qui est principalement destiné aux pays en voie de développement.

Les activités de la société se répartissent entre la France (82% du chiffre d'affaires en 2012) et l'étranger notamment à travers ses filiales au Brésil, en Espagne, en Algérie et plus récemment en Afrique de l'Est.

- Dates clés dans l'histoire de la société

- 1936 création de Siraga atelier de construction mécanique. Elle entre dans le secteur du GPL dès 1966.
- 1994 création de la filiale Siraga South East Asia.
- La société entre à la bourse de Paris en 1996. Depuis décembre 2010 elle est cotée sur Nyse Alternext.
- 1998 création de la filiale Siraga Do Brasil.
- 2002 création de la filiale Siraga Engineering pour la réalisation clés en main d'unités industrielles sur le marché du GPL.
- 2006 création de la filiale espagnole Ingas Engineering et de Siraga Algérie
- 2007 création de Siraga India.

- 2008 développement d'un nouveau concept de distributeur automatique de bouteilles de gaz DISTRI'GAZ.
- 2010 elle se sépare de son activité aéroportuaire (cession de SOVAM).
- 2012 Benoit Collomb qui avait repris la société en 1991 cède ses actions à AL-AYUNI qui en prend le contrôle le 31 décembre 2012.

1-7 Procédure judiciaire ou arbitrage

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de procédure judiciaire ou d'arbitrage qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité ainsi ceux de son groupe.

1.8 Communiqués financiers publiés depuis la publication du rapport financier annuel le 31 juillet 2012 et non inclus dans le rapport financier semestriel publié le 31 janvier 2013

1.8.1 Communiqué de presse du 16 août 2012 relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012/2013



Le 16 août 2012

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012/2013: le Brésil reprend son souffle

En milliers d'euros	Premier Trimestre (30/06)		
	2012/2013	2011/2012	Variation %
GPL consolidé	6 645*	8 086*	-18 %

*Chiffres non audités

Note : plus de 90% des marchés sont traités en Euros.

L'activité du premier trimestre 2012-2013 (clos au 30 juin) ressort à 6,6 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au premier trimestre de l'exercice précédent.

Cet écart s'explique par un décalage de la prise de commande de la filiale Siraga Do Brasil, qui a dû concentrer l'ensemble de ses ressources à l'exécution des chantiers engagés précédemment et par le report de commandes significatives.

Perspectives

La commercialisation des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz démarre progressivement. En effet, une grande chaîne d'hypermarché a commandé un Distri'Gas Vendis et des négociations sont en cours avec de nombreuses chaînes de la grande distribution.

Siraga est cotée sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Siraga Benoît Collomb, Président
 Amélie Marandon, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.8.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale du 7 septembre 2012



SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Les Hervaux, 36500 Buzançais
381 619 519 R.C.S. Châteauroux

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 7 septembre 2012. L'avis préalable a été publié au BALO du 3 août 2012 et l'avis de convocation a été publié au BALO du 22 août 2012.

1) Bilan du précédent programme arrêté à la date du 4 septembre 2012 :

La Société ne détient aucune action propre au 4 septembre 2012.

Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 7 septembre 2012.
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 76.600 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
Par ailleurs, il est rappelé que la société ne peut détenir plus de 10% de son capital. Compte tenu de l'absence d'action propre détenue par la Société, le nombre maximum d'actions pouvant être effectivement achetées correspondra donc à 10% du capital.
- **Prix maximum d'achat** : 25 euros
- **Montant maximal du programme** : 1.915.055 euros
- **Modalités des rachats** : Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- **Objectifs** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues

SIRAGA SA au capital de 3.000 000 € - RCS Châteauroux B 381 619 519 Code NAF 2899 B
Z.I. Les Hervaux - BP 14 - 36500 BUZANÇAIS - (FRANCE)
Tél. +33 (0)2 54 84 50 00 Fax +33 (0)2 54 84 50 40
E-mail : siraga@siraga.com Internet : www.siraga.com





par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère ordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 7 septembre 2012 soit jusqu'au 6 mars 2014.

La présente publication est disponible sur le site de la société : www.siraga.com

CONTACTS

Benoît COLLOMB Président

Amélie MARRANDON Communication financière – Tél. 02 54 84 50 17

1.8.3 Communiqué de presse du 15 novembre 2012 relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012/2013



Le 15 novembre 2012

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012/2013

L'activité du premier semestre 2012-2013 (clos au 30 septembre) ressort à 13,2* millions d'euros, soit une baisse de 28,6 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent qui affichait un chiffre d'affaires de 18,5 millions d'euros.

En milliers d'euros	Premier Semestre (30/09)		
	2012/2013	2011/2012	Variation %
GPL consolidé	13 202*	18 502	-28,6 %

* Chiffre non audité

Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement de l'activité sur le Brésil lié à des décalages dans la prise de décision de la part de nos clients. Elle est également associée à un effet de comparaison défavorable car sur la même période de l'exercice précédent, Siraga avait enregistré un niveau d'activité exceptionnel sur la zone.

Perspectives

Un nombre significatif de contrats potentiels sont en cours de négociation notamment au Brésil et sur d'autres régions et pourrait impacter favorablement les premiers mois de l'année 2013.

De plus, en ce qui concerne nos nouveaux produits, les distributeurs automatiques de bouteilles de gaz, la participation de Siraga à un salon professionnel à Paris en septembre dernier s'est traduite par la concrétisation de nombreuses demandes de la part de la grande distribution qui actuellement restructure ses stations-service.

Siraga est cotée sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Siraga Benoît Collomb, Président
Amélie Marandon, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.8.4 Communiqué de presse du 31 décembre 2012 relatif aux résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013



Le 31 décembre 2012

Le Groupe SIRAGA publie ses résultats audités pour le 1^{er} semestre 2012/2013

- Chiffre d'affaires semestriel en baisse de 28.6%
- Résultat net part du groupe -3.765k€
- Les comptes consolidés semestriels, clos au 30 septembre 2012, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 décembre 2012

Le groupe indépendant saoudien AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a conclu ce jour, auprès de M. Benoît COLLOMB et de sa holding GPL Industrie, un accord portant sur l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de SIRAGA SA, représentant au total 73,84 % du capital de la société.

Au 30 septembre, en milliers d'euros	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires consolidé GPL	13 205	18 502
Résultat opérationnel courant	- 3 556	1 114
Résultat opérationnel	- 3 575	610
Marge opérationnelle	-27,0%	3,3%
Résultat net	-3 778	318
Résultat net part du groupe	-3 765	253

Des conditions de marchés difficiles, des reports de commandes au Maghreb et une concurrence exacerbée se sont traduites par une baisse de 28.6 % du chiffre d'affaires semestriel, notamment sur la filiale du Brésil. Cette dernière ne contribue en effet qu'à hauteur de 237K€ au chiffre d'affaires (en comparaison à 4.570 K€ pour la même période sur l'exercice 2011/2012) et n'a pas pu conclure un marché de 6,5M€ avec un client historique.

Les suppléments de coûts liés à la finalisation de chantiers, associés à l'affaiblissement significatif de chiffre d'affaires sont les causes essentielles des pertes et de la forte dégradation des capacités de trésorerie.

Postérieurement à l'arrêté du 30 septembre, et dans un environnement toujours difficile, la détérioration du carnet de commandes a encore aggravé une situation de trésorerie déjà très tendue.

Contacts SIRAGA

M. Benoît COLLOMB, Président

Mme Amélie MARANDON, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

SIRAGA est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque SIRAGA.

SIRAGA conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale SIRAGA Engineering, SIRAGA a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.8.5 Communiqué de presse du 31 décembre 2012 relatif à l'adossement de Siraga au groupe Al Ayuni Investment & Contracting Company



ADOSSEMENT DE SIRAGA AU GROUPE SAOUDIEN AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY (une société par actions fermée, constituée selon le droit de l'Arabie Saoudite)

COMMUNIQUE DE PRESSE DU LUNDI 31 DECEMBRE 2012

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a procédé ce jour, auprès de M. Benoît COLLOMB et de sa holding GPL Industrie, à l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de SIRAGA SA, représentant au total 73,84 % du capital de la société.

Dans des conditions de marché difficiles qui se sont traduites par une baisse de 29% du Chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2012-2013 (à fin septembre 2012) et une perte significative, les actionnaires de référence sécurisent ainsi la pérennité de SIRAGA en l'adossant à un acteur industriel de premier plan.

Ce bloc d'actions a été acquis pour un montant de 500.000 € (cinq cent mille euros), soit 0,88€ par action.

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a également consenti à la société ce jour à un prêt revolving d'une durée d'un an et d'un montant d'au plus 2.000.000€ (deux millions d'Euros).

La signature de cet accord fait suite à l'avis favorable, donné par la délégation unique du personnel de l'entreprise de SIRAGA et des Conseils d'Administration de SIRAGA SA et de GPL INDUSTRIE, au sujet de l'acquisition par AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY des actions détenues par les actionnaires de référence de SIRAGA.

Le Conseil d'Administration de SIRAGA, réuni ce jour, a nommé M. Eric BATISE, actuel Directeur Général Délégué, en qualité de Directeur Général.

Les démissions des Administrateurs, et notamment celle de M. Benoît COLLOMB, ont également été enregistrées lors de ce même Conseil d'Administration. A cet effet, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale le 8 février 2013 à 10h30 au siège de la société.

Par ailleurs, un communiqué relatif à l'arrêté des états financiers semestriels de la société au 30 septembre 2012 est établi et diffusé ce jour.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY déposera un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions de SIRAGA.

La suspension de la cotation est maintenue jusqu'au dépôt de l'offre.

Conseils

Dans le cadre de cette opération, AL AYUNI a pour conseil financier L'LIONE & Associés (43, avenue de la Grande Armée 75 016 PARIS) et pour conseil juridique JONES DAY (2, rue Saint Florentin 75001 PARIS).

Les actionnaires cédants de SIRAGA ont pour conseil financier LINCOLN INTERNATIONAL (29, rue de Lisbonne 75008 PARIS) et pour conseil juridique HPML (45, rue de Courcelles 75008 PARIS).

SIRAGA a pour conseil juridique DS Avocats (46, rue de Bassano 75008 PARIS).

A propos de AL AYUNI

Fondé dans les années 60 par M. Hamad Abdullah AL-AYUNI, le Groupe AL AYUNI, qui est toujours détenu et dirigé par la famille éponyme, est devenu un acteur majeur du royaume d'Arabie Saoudite dans les métiers de la construction, des travaux publics et des réseaux ferroviaires.

Son chiffre d'affaires d'environ 300 Millions d'euros est essentiellement concentré en Arabie Saoudite : l'acquisition de SIRAGA s'inscrit donc dans le cadre d'une diversification métier et géographique.

A propos de SIRAGA

SIRAGA est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque SIRAGA.

SIRAGA conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale SIRAGA Engineering, SIRAGA a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

Contact AL AYUNI :

Site Internet : www.alayunigroup.com

M. ABDULAZIZ SULAIMAN ALHEDAITHY

E-mail : alhedaithy@alayuni.com

Contact SIRAGA :

Site Internet : www.siraga.com

Mme Amélie MARANDON

E-mail : amelie.marandon@siraga.com

1.8.6 Communiqué de presse du 8 février 2013 relatif aux résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2013



Buzançais,
Le 8 février 2013,

Résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2013

Les actionnaires de Siraga réunis en Assemblée générale ce jour ont approuvé les résolutions relatives à la nomination des quatre nouveaux administrateurs du Groupe reflétant ainsi les évolutions récentes intervenues au capital de l'entreprise.

Le Conseil d'administration se compose ainsi de :

- Monsieur Abdulkareem Hamad AL AYUNI, Vice-Président et Directeur Général de la société AL-AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING Co., RIYADH – KSA ;
- Monsieur Abdulaziz Sulaiman ALHEDAITHY, Président exécutif d'AL-AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY depuis 2007 ;
- Monsieur Walid Saleh Basoudan, Vice-président exécutif d'AL-AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY ;
- Monsieur Eric BATISE, Directeur général de SIRAGA SA.

Chaque administrateur a été nommé pour un mandat d'une durée de six ans.

Siraga est coté sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contact

Citigate Dewe Rogerson - Mme Agnès VILLERET
Tel : 01 53 32 78 95

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.8.7 Communiqué de presse du 12 février 2013 relatif à l'évolution de la gouvernance de SIRAGA



Buzançais,
Le 12 février 2013,

Evolution de la gouvernance de SIRAGA

Le Conseil d'Administration réuni le 11 février 2013 a nommé Monsieur Abdulkareem Hamad AL AYUNI en qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Abdulaziz Sulaiman ALHEDAITHY en qualité de Vice-Président du Conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Il est précisé que Monsieur Eric BATISE conserve ses fonctions de Directeur Général de la Société qui lui ont été conférées lors du Conseil d'Administration du 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le Conseil a nommé le Cabinet BDO France – LEGER et Associés en qualité d'expert indépendant pour étudier le projet d'offre publique qui sera déposé par la société Al Ayuni Investment & Contracting Company.

Siraga est coté sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contact

Citigate Dewe Rogerson - Mme Agnès VILLERET
Tel : 01 53 32 78 95

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.8.8 Communiqué de presse du 15 février 2013 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2012/2013 et événement récents



Buzançais,
Le 15 février 2013

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2012/2013 et événements récents

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2012-2013 (oct. à déc. 2012)

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre ressort à 20,2* millions d'euros, en baisse de 29,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ce trimestre s'inscrit dans la continuité des 6 premiers mois de l'exercice en cours. Le ralentissement de l'activité s'explique principalement par un contexte économique toujours difficile et la poursuite d'un faible niveau de commandes notamment au Brésil.

En milliers d'euros	troisième trimestre (31/12)		
	2012/2013	2011/2012	Variation %
Chiffre d'affaires	20 159*	28 738	-29,9 %

* Donnée non auditée

Evènements récents

Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 19 décembre 2012, un protocole d'accord a été signé le 31 décembre 2012 par les principaux actionnaires de SIRAGA avec le groupe saoudien AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY prévoyant la cession de 565.632 actions de SIRAGA SA, soit 73,84% du capital. AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a également consenti à la société le même jour un prêt revolving d'une durée d'un an et d'un montant d'au plus 2.000.000€, afin de reconstituer la situation de trésorerie de la société, ainsi qu'il est précisé dans le jugement du tribunal de commerce de Châteauroux en date du 9 janvier 2013 homologuant le protocole d'accord.

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a par ailleurs indiqué, dans ses déclarations d'intentions à l'AMF, envisager une stratégie pour SIRAGA lui permettant d'accompagner la société dans son développement domestique et international, en s'appuyant sur l'expertise et les compétences de la Direction et des salariés de l'entreprise.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY déposera un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions de SIRAGA. A ce jour, le Conseil a nommé le Cabinet BDO France – LEGER et Associés en qualité d'expert indépendant pour étudier ledit projet d'offre publique.

1.8.9 Communiqué du 16 avril 2013 : Publication du prix de l'offre d'achat d'actions proposé par Al Ayuni Investment & Contracting Company



Riyad et Buzançais
Le 16 avril 2013

Communiqué de presse

Suite à l'acquisition le 31 décembre 2012 par la société Al Ayuni Investment & Contracting Company de 565.632 actions de la société SIRAGA représentant 73,84% du capital social et 73,06% des droits de vote de celle-ci, et conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF, la société Al Ayuni déposera un projet d'Offre publique d'achat visant l'intégralité du capital de SIRAGA le 23 avril 2013.

L'Offre devrait être réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions de l'article 233-1 2° du Règlement général de l'AMF, et serait suivie le cas échéant d'une procédure de retrait obligatoire.

La cotation des actions Siraga est suspendue depuis le 26 novembre 2012 et devrait reprendre à l'ouverture de l'offre.

Le prix d'offre envisagé, conformément à l'article 234-6 du Règlement général de l'AMF, est de 11,00 € par action, sous réserve de l'obtention de la déclaration de conformité de l'AMF sur le projet d'offre qui sera déposé par Al Ayuni. Le prix offert est 12,5 fois supérieur au prix auquel Al Ayuni a acquis le contrôle de SIRAGA (sur la base d'un prix de 0,88 euro par action) et présente une prime de 8,4% sur le prix de marché des actions SIRAGA au 26 novembre 2012, dernier jour de cotation avant la suspension.

Le cabinet BDO, nommé le 11 février 2013 en qualité d'expert indépendant chargé de remettre un avis quant au caractère équitable des termes et conditions financières de l'Offre, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, a remis son rapport au conseil d'administration de Siraga le 10 avril 2013. La conclusion de l'expert est reprise ci-après :

« La présente offre fait suite à l'acquisition par Al-Ayuni d'un bloc de titres représentant 73,84% du capital de la société Siraga.

Notre rapport est établi conformément à l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF.

A l'issue de nos travaux, nous observons que le prix de 11€ par action offert dans le cadre de la présente offre :

- *Est très supérieur au prix payé par l'actionnaire de référence de la Société à l'occasion de la transaction qui lui a permis d'acquérir un bloc représentant 73,84% des actions et qui était de 0,88 € par action. Après analyse du contrat, en l'absence d'accord complémentaire pouvant avoir une incidence sur les conditions financières de la transaction, il nous est apparu que cette transaction qui est intervenue dans des conditions particulières, la société étant alors en procédure de conciliation, ne pouvait constituer une référence dans le cadre de la présente évaluation ;*
- *Fait ressortir une prime de 29,4 % par rapport à la valeur centrale issue de l'analyse des flux futurs actualisés (DCF) sur la base du plan d'affaires établi par le management de la société le 3 février 2013 sans prise en compte des éventuelles synergies et de la*



stratégie du nouvel actionnaire, étant rappelé que le plan d'affaires repose sur des hypothèses économiques dont la variation est susceptible d'entraîner des impacts très sensibles sur la valeur ;

- *Offre une prime de 59 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur une période d'un an et imputation de la perte par action constatée au titre du premier semestre 2012/2013. Elle offre en revanche une décote par rapport à la moyenne pondérée des cours de bourse sur un an (-6,8 %), mais ce cours qui ne tient pas compte des pertes importantes subies au cours du second semestre et publiées après la suspension de cours de l'action Siraga, ne peut constituer une référence privilégiée. Enfin, par rapport au dernier cours coté l'offre extériorise une prime de 8,4 % ;*
- *Toutefois l'offre extériorise une décote de 6,5% par rapport à la moyenne pondérée des 60 derniers jours de bourse.*

Dans ces conditions, sous réserve que l'article 233-3 du règlement général de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer au cas d'espèce, nous sommes d'avis que le prix de 11€ par action proposé par l'initiateur est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Siraga, dans le cadre de la présente offre, suivie, en cas de succès, d'un retrait obligatoire aux mêmes conditions financières. »

Siraga est cotée sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Presse : Citigate Dewe Rogerson - Mme Agnès VILLERET
Tel : +33 1 53 32 78 95 – agnes.villeret@citigate.fr

Analystes/Investisseurs : Mme Amélie MARANDON
Tel : +33 2 54 84 50 17 – amelie.marandon@siraga.com

A propos de AL AYUNI

Fondé au début des années 60 par M. Hamad Abdullah AL-AYUNI, le Groupe AL AYUNI, qui est toujours détenu et dirigé par la famille éponyme, est devenu un acteur majeur du Royaume d'Arabie Saoudite dans les métiers du génie civil, des travaux publics et des réseaux ferroviaires. Son chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros est essentiellement concentré en Arabie Saoudite. L'acquisition de SIRAGA s'inscrit donc dans le cadre d'une diversification métier et géographique.

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

1.9 Evénements importants depuis la publication du rapport financier semestriel

Néant.

1.10 Risques apparus depuis la publication du rapport financier semestriel

Néant.

2. Attestation du responsable

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 17 Mai 2013, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de l'offre initiée par AL AYUNI et visant les actions de SIRAGA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Le 17 mai 2013

SIRAGA
Directeur Général
Monsieur Eric BATISE